Un "Disque vert" pour les véhicules propres

Afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et d'inciter les automobilistes à devenir éco-responsables, les véhicules propres bénéficient désormais à Epernay de deux heures quotidiennes non fractionnables de stationnement gratuit sur la voirie, via le dispositif national "Disque vert".



Délivré contre une redevance de 6 euros, il est à apposer derrière le pare-brise du véhicule, renseigné du numéro d'immatriculation.

A noter : ce disque vert peut être utilisé dans d'autres villes françaises partenaires de l'Association des Voitures Ecologiques. Il est toutefois conseiller de s'enregistrer au préalable auprès des Villes signataires car des disparités peuvent être constatées sur le dispositif entre les communes.

Les véhicules écologiques qui peuvent prétendre au disque vert :

Le "Disque vert" est remis :

- aux possesseurs résidant dans les communes du Pays d'Epernay
- aux possesseurs de véhicules écologiques GPL, GNV, électriques, hybrides, flexfuel E 85 ou petits véhicules de moins de 3 mètres émettant moins de 100 g/km de CO2 sur présentation de la carte grise du véhicule.

Peuvent prétendre au disque vert les catégories de puissance (P3) suivantes : EG, EN, EE, ER, EM, EH, EQ, EP, FE, FG, FN, FL, GL, GH, GF, GM, GQ, GP, PE, PH, GN, NE, NH, EL, ET, AC, H2.

Communes éligibles au dispositif :

- Les communes de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne : Ambonnay, Avenay Val d'Or, Aÿ Champagne (Aÿ, Bisseuil et Mareuil-sur-Aÿ), Bouzy, Champillon, Dizy, Fontaine sur Aÿ, Germaine, Hautvillers, Mutigny, Nanteuil-la-Forêt, Saint-Imoges, Tours-sur-Marne, Val de Livre (Louvois et Tauxières-Mutry)
- Les communes de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne : Bannay, Baslieux-sous-Châtillon, Baye, Beaunay, Belval-sous-Châtillon, Boursault, Champaubert-la-Bataille, Champlat-et-Boujacourt, Champvoisy, Châtillon-sur-Marne, Coeur-de-la-Vallée (Binson-et-Orquigny, Reuil et Villers-sous-Chatillon), Coizard-Joches, Congy, Cormoyeux, Corribert, Courjeonnet, Courthiézy, Cuchery, Damery, Dormans, Etoges, Fèrebrianges, Festigny, Fleury-la-Rivière, Igny Comblizy, La Caure, La Chapelle-sous-Orbais, La Neuville-aux-Larris, La Ville-sous-Orbais, Le Baizil, Le Breuil, Leuvrigny, Mareuil le Port, Mareuil-en-Brie, Montmort-Lucy, Nesle le Repons, Oeuilly, Orbais l'Abbaye, Passy-Grigny, Romery, Saint Martin d'Ablois, Sainte Gemme, Suizy-le-Franc, Talus-Saint-Prix, Troissy, Vandières, Vauciennes, Venteuil, Verneuil, Villevernard, Vincelles
- Les communes de la Communauté d'Agglomération Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne : Athis, Avize, Bergères-lès-vertus, Blancs-Coteaux (Gionges, Oger, Vertus, Voipreux), Brugny-Vaudancourt, Chaintrix-Bierges, Chaltrait, Chavot-Courcourt, Chouilly, Clamanges, Cramant, Cuis, Cumières, Ecury-le-repos, Epernay, Etrechy, Flavigny, Germinon, Givry-lès-Loisy, Grauves, Le Mesnil-sur-Oger, Les Istres-et-Bury, Loisy-en-Brie, Magenta, Mancy, Mardeuil, Monthelon, Morangis, Moslin, Moussy, Oiry, Pierre-Morain, Pierry, Plivot, Pocancy, Rouffy, Saint-Mard-Lès-Rouffy, Soulières, Trécon, Val-des-Marais, Vélye, Vert-Toulon, Villeneuve-Renneville-Chevigny, Villers-aux-

bois, Villeseneux, Vinay, Vouzy

Contact

Renseignement :

Point "Accueil et services" du Stationnement
7, place Bernard-Stasi à Epernay
03 26 53 37 77

Formulaire contact

Ouvert du lundi au samedi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

Documents
Convention de mise en réseau des villes Disque vert